

avant lui ; alors le sot, voyant que son fils était mort, voulut l'installer dans sa maison qu'il se proposait lui-même d'abandonner. Un voisin, ayant vu cela, lui dit : « Les vivants et les morts doivent être traités différemment ; il vous faut promptement faire la toilette de votre fils, l'emmener dans un lieu écarté et l'y enterrer. Comment pourriez-vous le faire rester ici et vouloir vous-même vous en aller ? » Quand le sot eut entendu ce conseil, il fit la réflexion suivante : « Puisque je ne puis pas laisser ici mon fils et qu'il faut que je l'enterre, il est nécessaire que je tue un autre fils ; je suspendrai (les deux corps) aux deux bouts du bâton et ainsi il me sera plus facile de les transporter (1). » Il tua donc un autre de ses fils, puis il porta les deux corps suspendus (aux deux bouts d'un bâton) et les enterra au loin dans une solitude de la forêt. Les gens de ce temps qui furent témoins de sa conduite s'en moquèrent fort et s'étonnèrent de cette action sans précédent (2)...

N° 243.

(*Trip.*, XXIV, 8, p. 67 v°.)

Celui qui reconnaissait un homme pour son frère aîné.

Autrefois il y avait un homme qui était beau de visage et qui était parfaitement intelligent ; en outre il était fort riche, et, parmi les hommes de son temps, il n'était personne qui ne le louât ; or il y eut un sot qui, le voyant être ainsi, se mit à l'appeler « mon frère aîné ; » la raison

(1) Il tue donc un second de ses fils afin que son corps puisse servir de contrepoids au cadavre du premier.

(2) Tel est le bhikṣu qui, lorsqu'il a commis une violation des défenses, ne la confesse pas aussitôt, mais attend d'avoir commis d'autres fautes pour se repentir.